

POUR L'INSTANT, Tout va bien...:

Salaires et pouvoir d'achat

Le 2 juillet dernier, à l'occasion d'une parodie de rendez-vous salarial, Olivier Dussopt a confirmé que le pouvoir exécutif n'entendait toujours pas augmenter les salaires des agents de la Fonction publique en 2020 et sans doute pas davantage en 2021 et 2022.

VALEUR DU POINT ET INFLATION

De janvier 2010, début de la séquence actuelle du gel de la valeur du point (juste interrompue par 2 revalorisations de 0,6 % en juillet 2016 et février 2017), à aujourd'hui, la valeur du point a décroché d'environ 9 % par rapport à l'indice des prix à la consommation.

De janvier 2010 à aujourd'hui, un agent au salaire moyen de la Fonction publique a perdu environ 6 000 euros lorsque l'on cumule les pertes enregistrées mois après mois!

Et ceci sans compter la mise en place (non financée) du PPCR et la hausse de la CSG compensée sous forme indemnitaire non revalorisée, qui ont constitué aussi des pertes sèches sur la carrière des agent-es....

Des contre-réformes aux conséquences désastreuses :

Pour les lycées

On a pu déjà constater : les inégalités d'implantation des enseignements de spécialité et des options de la réforme du lycée, les difficultés d'emploi du temps, tant pour les enseignants que pour les élèves, le rythme effréné des évaluations et un baccalauréat à valeur locale; les familles de métiers et la promotion du tout apprentissage en voie professionnelle; des suppressions de postes, qui vont s'accroître alors même que les effectifs augmentent dans le second degré ...

Les collèges ne sont pas épargnés...

Pour respecter le cadre d'une enveloppe budgétaire restreinte, la charge est aussi répartie sur les collèges ce qui signifie des sureffectifs dans les classes et des suppressions de postes en collège également!

Cette année 20 Collèges VAROIS, soit un collège sur 4 ont perdu une catégorie, ce qui veut dire moins de moyens et plus d'effectif par classe en cette Rentrée!

Sans oublier les attaques contre le service public d'orientation et la poursuite de Parcoursup!

Vers toujours plus de précarité....

La loi portant «transformation de la Fonction publique», dite loi Dussopt, va élargir considérablement les critères autorisant les employeurs publics à recourir aux contractuels sur des emplois permanents, sur des emplois fonctionnels de direction et par le **contrat de projet**.

Avec la loi Dussopt, il s'agit clairement de déroger au principe statutaire du recrutement par concours, qui était déjà bien malmené, en créant toute une batterie de recrutements contractuels avec au mieux une CDIisation mais quasiment sans aucun espoir d'intégrer un corps de

...fonctionnaires, et en instaurant sous certaines conditions la **rupture conventionnelle** et une indemnité de précarité !

La loi portant transformation de la Fonction Publique a été promulguée le 1er aout. Elle va faire l'objet de plusieurs dizaines de textes d'application et de quatre ordonnances: - la négociation collective aux niveaux national et territorial ; - la protection sociale complémentaire des agents ; - les modalités de recrutement en catégorie A et la formation professionnelle ; La codification du droit de la Fonction publique.

Cela va entraîner la fusion des CT (comités techniques) et des CHSCT, la suppression de presque toutes les prérogatives des CAPA, la généralisation de l'entretien individuel, du RIFSEEP et de différentes formes de rémunération au mérite. Avec les mobilités forcées liées aux abandons et privations de politiques publiques, de fermetures et de regroupements de services, c'est une dégradation conséquente des conditions de vie au et hors travail qui est promise aux agents.

Et bientôt la réforme des retraites....

Le projet prévoit la baisse des pensions et le recul de l'âge d'accès à une retraite pleine et entière. La mise en place de nouvelles décotes recule l'âge réel de la retraite à 64 ans voire 65 ans. Le retraité partant à l'âge légal de 62 ans, même avec une carrière complète (43 ans) verra sa pension amputée d'une décote de 10%.

Le système à points, va intégrer tous les aléas de la vie professionnelle pour pouvoir bénéficier de points retraite couvrant les périodes de maladie, d'invalidité... Il faudra décompter une période de carence plus ou moins longue : 30 jours perdus pour un arrêt maladie. Avec les points, les pensions vont chuter de 10 à 30% pour tous car les mauvaises années vont être comptabilisées, en lieu et place des meilleures années actuellement. Et pour les enseignants ce sera encore pire, puisque les primes seront intégrées dans le calcul et nous n'en avons pas, puisque le calcul de la pension ne se fera plus sur les derniers mois mais sur l'ensemble de la carrière, etc...

C'est pourquoi face à l'ensemble de ces ATTAQUES la CGT Educ'Action appelle l'ensemble des personnels à tenir des Heures d'Informations Syndicales et des A.G. dès la Pré Rentrée, pour décider des actions de mobilisation à mener.

En ce sens la CGT Educ'Action a déposé un préavis de grève pour le mois de Septembre.

D'ores et déjà une large mobilisation interprofessionnelle est en préparation pour le 24 Septembre prochain

NOUS CONTACTER au niveau départemental :

C.G.T. Educ'Action 83

13 avenue de l'Amiral Collet, 83000 Toulon

Second degré : 06 59 95 68 28

ATRF et Non Titulaires : 07 82 07 99 89

E-mail : cgteduc83@cgteducvar.fr

Site Internet : www.cgt-educaction-var.fr/

Nos délégués syndicaux et nos élus CAPA répondent à l'ensemble de vos questions .